Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Département de la Vendée

Date de la convocation : 29 septembre 2026
Séance du Conseil Municipal : 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD - Patrick JADAUD – Mathilde FRANGEUL - Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations n°31 à 33) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU - Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération n°38) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET - Raphaël CHAGNOLEAU

Excusée : Martine FORGERIT donne pouvoir à Guylaine MERLET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 33 et 38
Nombre de conseillers présents : 32
31 aux délibérations 31, 32, 33 et 38
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 31, 32, 33 et 38

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

44. APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT D'INTÉGRATION AU RÉSEAU DES SITES TOURISTIQUES DE VENDÉE BOCAGE 2026 – Rapporteur : Léo MARCHAIS

Les Offices de Tourisme Vendée Bocage assurent la promotion des prestataires géographiquement situés sur le territoire de Vendée Bocage. Pour assurer cette promotion, le pôle touristique propose des outils, mis à disposition des Offices de tourisme et des prestataires.

Le réseau des sites touristiques, activités de loisirs et familles de Vendée Bocage est réservé aux sites touristiques, activités de loisirs et famille du territoire du Bocage Vendéen. Pour Vendée Bocage, un site touristique :

- c'est un espace qui propose des visites régulières
- doit proposer un espace d'accueil, pas uniquement un espace de vente
- doit avoir un caractère exclusif, d'unicité. Un site touristique ne doit pas pouvoir se retrouver ailleurs.
- doit proposer une valorisation culturelle, naturelle, patrimoniale ou un savoir-faire artisanal local. Par ailleurs, les sites doivent proposer des activités, animations ou visites ancrées dans le territoire (thématique, personnages).

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL44-DE

Le château d'Ardelay remplit toutes les conditions requises pour accéder au réseau mais également pour intégrer le pass touristique.

Pour 2026, le coût de la cotisation pour l'accès au réseau est fixé à 50 € et celui pour figurer dans le pass touristique est fixé à 50 €.

Afin de pouvoir bénéficier d'une visibilité accrue, d'outils de communication mutualisés et de l'accompagnement technique du pôle touristique, il est proposé d'approuver la charte d'engagement qui va permettre l'intégration du château d'Ardelay dans le réseau des sites touristiques de Vendée Bocage.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de charte d'engagement ci annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Attractivité et Rayonnement du 15 septembre 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet de charte d'engagement d'intégration au réseau des sites touristiques Vendée Bocage ci-annexé,
- approuve le versement de 50 € pour l'accès au réseau pour l'année 2026,
- approuve le versement de 50 € pour figurer dans le pass touristique pour l'année 2026,
- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget d'Ardelay – compte 311-6188.4.

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance

MAIRIE DES HERBIERS
R.F.
85500 (Vendée)

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 12 OCT. 2026
Publié électroniquement le : 12 OCT. 2026
Notifié le :